PRÉSENTATION DU CMJ

CMJ
Conseil Municipal des Jeunes
Martignas-sur-Jalle

1 - LES OBJECTIFS :

- Exercer pleinement le rôle de citoyen
- Être entendu(e) des pouvoirs publics
- S'informer sur les projets et les actions de la Ville
- Proposer des initiatives, élaborer des projets, réaliser des actions, vivre une éducation civique active et concrète
- Être à l'écoute des jeunes et se faire leur porte parole

Le CMJ, c'est l'apprentissage des règles de la démocratie et de la citoyenneté !

2 - LA COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES :

Le Conseil Municipal des Jeunes est composé de 28 jeunes Martignassais, dans le respect de la parité fille-garçon. Il est présidé par le Maire.

3 - LES MODALITÉS D'ÉLECTION :

Article 1 : Candidats et électeurs

Les candidats doivent résider dans la commune et être scolarisés en classe de CM1, CM2, 6ème, 5ème ou 4ème. Tous les élèves de ces classes peuvent participer au vote.

Article 2 : Dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être déposées en mairie ou envoyées par mail à election@ville-martignas.fr.
Le dossier comprend une profession de foi, une fiche de candidature et une autorisation parentale.

Article 3 : Mode de scrutin

Le mode retenu est un scrutin à un seul tour (majorité relative), les assesseurs seront également des élèves. Les candidats sont classés en fonction du nombre de voix obtenues. En cas d'égalité, le plus jeune candidat sera élu. Le vote par correspondance aura lieu le jeudi 9 et le vendredi 10 décembre en Mairie ou au sein des écoles. Le vote en Mairie se fera le samedi 11 décembre de 10h à 12h. Le premier Conseil Municipal des Jeunes se tiendra le samedi 11 décembre après-midi.

Article 4 : Durée du mandat

Les candidats sont élus jusqu'à l'organisation d'une nouvelle élection qui se déroulera tous les deux ans.

Ville de MARTIGNAS sur Jalle